



Communauté de Communes Terroir de Caux

Ville de Val-de-Scie

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 DECEMBRE 2024

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

Date de convocation : 28/11/2024

Date d'affichage : 28/11/2024

L'An deux mil vingt-quatre le Cinq Décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Val-de-Scie, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SURONNE, Maire.

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne M. Arnaud DUBOIS pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Arnaud DUBOIS donne lecture du Procès-verbal de la séance du 07/11/2024 qui est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité.

NOM Prénom		NOM Prénom		NOM Prénom	
SURONNE Christian	P	NOURRICHARD Gérard	P	LETELLIER Olivier	A
VANDERPLAETSEN Michel	P	CHEVALLIER Nadine	PVR	THIERRY Stéphane	P
PELISSE Virginie	P	AUVRAY Patrice	P	LETEURTRE Céline	PVR
DELAUNAY Olivier	P	DELAFONTAINE Isabelle	P	PEUDEVIN Vincent	A
BOUDIN Françoise	P	JARNOUX Chantal	PVR	LEMERCIER Monique	P
FRANC Claude	P	CONTREMOULIN Anne-Marie	P	PINEL Emmanuel	P
LESUEUR Claudine	P	CABIN Antoinette	P	DUBOIS Arnaud	P
CHOMANT Jean	P	RENAULT Catherine	P	SOULET Virginie	P
MOREL Maryse	P	PETIT Marc	P	GOSSE Anne	P

(Légende : P : présent - A : absent - PVR : pouvoir)

Pouvoirs :

Mme Nadine CHEVALLIER donne pouvoir à Mme Maryse MOREL

Mme Chantal JARNOUX donne pouvoir à Mme Claudine LESUEUR

Mme Céline LETEURTRE donne pouvoir à M. Patrice AUVRAY

Absents :

M. Olivier LETELLIÉ

M. Vincent PEUDEVIN

Formant la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR

Approbation Procès-verbal Séance du Jeudi 07 Novembre 2024 à 18 H 30

Compte-rendu Commission Communication Jeudi 14 Novembre 2024 à 17 H 30 : Mme Claudine LESUEUR

Compte-rendu Commission Voirie Lundi 25 Novembre 2024 à 17 H 30 : M. Olivier DELAUNAY

Tarifs Concessions Cimetière, Cases Columbarium et Cavurnes à compter du 1^{er} Janvier 2025 : Auffay, Sévis et Cressy

Règlements intérieurs Cimetières d'Auffay, Sévis et Cressy à compter du 1^{er} Janvier 2025

École Élémentaire : Écran numérique interactif 2 Classes

Cybersécurité 3 Mairies Déléguées : Acquisitions et travaux

51^{ème} Rallye de Dieppe : Vendredi 9 et Samedi 10 Mai 2025

Compte-rendu Commission Aménagement Travaux Urbanisme Lundi 25 Novembre 2024 à 17 H 30 : M. Michel VANDERPLAETSEN

CDC Terroir de Caux : Procès-verbal Conseil Communautaire du Mardi 26 Septembre 2024

Affaires Diverses

a) Date prochain Conseil Municipal :
Jeudi 30 Janvier 2025 à 18 H 30

b) Information assurances

Questions diverses

1. Compte-rendu Commission Communication Jeudi 14 Novembre 2024 à 17 H 30 : Mme Claudine LESUEUR

Mme Claudine LESUEUR donne le compte-rendu de cette réunion.
Le bulletin municipal du 2^{ème} semestre sera composé de 40 pages.

Le budget total sera d'environ 4 807 €, décomposé comme suit : 2 260 € pour l'imprimerie, 2 240 € pour le graphisme et 307 € pour la distribution par la poste.

M. Arnaud DUBOIS souhaite prendre la parole pour exprimer son mécontentement par rapport au titre apposé sous des photos pour des travaux à Cressy dans le précédent bulletin.

M. Arnaud DUBOIS indique que ce ne sont pas des travaux, mais juste de l'entretien.

Mme Claudine LESUEUR indique que le titre mentionnait entretien et non travaux.

M. Marc PETIT précise que cet entretien n'incombe normalement pas à la Commune, mais le chemin est situé aux abords de la maison sans maître, ce qui bloque le passage pour les autres riverains.

2. Compte-rendu Commission Voirie Lundi 25 Novembre 2024 à 17 H 30 : M. Olivier DELAUNAY

M. Olivier DELAUNAY donne lecture du compte-rendu de la Commission qui a étudié une demande de Mme Monique LEMERCIER pour sécuriser le hameau de Bazomesnil à Sévis.

Il précise qu'il a rencontré M. Hervé LEMOINE de la Direction des Routes de Clères.

Un abri bus ne pourra pas être posé, car il n'y a pas de cheminement piétonnier.

Le zébré manquant a été réalisé par les services du Département.

En ce qui concerne la vitesse elle ne peut pas être réduite à 50 km/h, car Bazomesnil est un lieu-dit et le passage à 70 km/h n'est pas judicieux, car la limitation sera minime par rapport aux 80 km/h autorisés actuellement.

En ce qui concerne le fauchage qui n'a pas lieu partout en même temps sur la RD 48 et au carrefour de la RD 48 et RD 15, M. Hervé LEMOINE a précisé que le secteur est partagé entre deux agences de la Direction des Routes, Clères et Envermeu et chacune a son propre calendrier de fauchage.

Mme Monique LEMERCIER souhaite que la Commune intervienne à nouveau auprès du Département pour la sécurisation de ce lieu-dit.

3. Tarifs Concessions Cimetière, Cases Columbarium et Cavurnes à compter du 1^{er} Janvier 2025 : Auffay, Sévis et Cressy - Délibération n° 43/2024

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs pour la Commune déléguée d'Auffay au 01/01/2025.

La taxe pour la dispersion des cendres est supprimée, car elle ne peut plus être perçue.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, Patrice AUVRAY pour lui-même ainsi que pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine

RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) décide d'appliquer les tarifs énoncés dans le tableau ci-dessous :

DÉTAIL	TARIFS AU 01/01/2025
<u>CIMETIÈRE</u>	
• TRENTENAIRES :	
- 1 à 3 places	270,00 €
• CINQUANTENAIRES :	
-1 à 3 places	360,00 €
<u>COLUMBARIUM</u>	
• TRENTENAIRES :	
- 1 à 3 urnes	610,00 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs pour la Commune déléguée de Sévis au 01/01/2025.

La taxe pour la dispersion des cendres est supprimée, car elle ne peut plus être perçue.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, Patrice AUVRAY pour lui-même ainsi que pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) décide d'appliquer les tarifs énoncés dans le tableau ci-dessous :

DÉTAIL	TARIFS AU 01/01/2025
<u>CIMETIÈRE</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • TRENTENAIRES : 	
- 1 à 3 places	150,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • CINQUANTENAIRES : 	
- 1 à 3 places	250,00 €
<u>COLUMBARIUM et CAVURNES</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • TRENTENAIRES : 	
- 1 ou 2 places	400,00 €
- 3 places	610,00 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs pour la Commune déléguée de Cressy au 01/01/2025.

La taxe pour la dispersion des cendres est supprimée, car elle ne peut plus être perçue.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, Patrice AUVRAY pour lui-même ainsi que pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) décide d'appliquer les tarifs énoncés dans le tableau ci-dessous :

DÉTAIL	TARIFS AU 01/01/2025
<u>CIMETIÈRE</u>	
• TRENTENAIRES :	
- 1 à 3 places	150,00 €
• CINQUANTENAIRES :	
- 1 à 3 places	250,00 €
<u>COLUMBARIUM</u>	
• TRENTENAIRES :	
- 1 à 3 places	400,00 €

4. Règlements intérieurs Cimetières d'Auffay, Sévis et Cressy à compter du 1^{er} Janvier 2025 - Délibération n° 44/2024

Monsieur le Maire procède à la lecture du projet de règlements intérieurs d'Auffay, Sévis et de Cressy.

M. Claude FRANC souhaite savoir qui est habilité à intervenir pour ôter les cendres dispersées au jardin du souvenir.

Monsieur le Maire lui répond que le Service Technique nettoie autour, mais n'intervient pas sur les cendres.

M. Marc PETIT indique qu'à Cressy à l'endroit de la dispersion, une cuve a été installée pour recueillir les cendres.

M. Emmanuel PINEL ajoute que de petits caveaux avec grilles sont généralement mis en place dans les espaces de dispersion des cendres.

Mme Isabelle DELAFONTAINE souhaite savoir si la société Cimetière 2.0 a terminé le recensement des concessions.

Monsieur le Maire lui répond que oui, la première partie de travail est réalisée et a été retranscrite informatiquement, ce qui facilite le travail des services.

M. Arnaud DUBOIS évoque que le Service Technique a enlevé une partie de la gravelle dans le cimetière de Cressy pour semer du gazon à la place. Il souhaite savoir si tout le cimetière sera enherbé.

M. Marc PETIT lui répond que seules les parties suffisamment larges pour un passage de tondeuse seront en herbe.

M. Arnaud DUBOIS regrette le manque de communication envers les Conseillers Municipaux quand de tels travaux sont entrepris, car il se trouve confronté à des questions des habitants auxquelles il ne sait répondre.

M. Marc PETIT lui répond que les administrés ont la possibilité de venir se renseigner à la permanence de la Mairie de Cressy.

M. Emmanuel PINEL souligne que le fait de semer de la pelouse dans le cimetière nécessite de redoubler de vigilance pour les Services Techniques en cas d'utilisation de débroussailleuse ou de tondeuse ou de tout autre engin pour éviter toute projection sur les monuments funéraires.

Monsieur le Maire souhaite maintenant que les cimetières sont davantage enherbés que la tonte se fasse de façon plus régulière afin que les espaces soient correctement entretenus.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, Patrice AUVRAY pour lui-même ainsi que pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) adopte les règlements intérieurs des Cimetières d'Auffay, Sévis et Cressy.

5. École Élémentaire : Écran numérique interactif deux Classes - Délibération n° 45/2024

En 2020 et 2021, le conseil municipal par le biais de la convention de partenariat avec l'Académie de Normandie pour le projet label numérique et dans le cadre du plan de relance le projet Socle Numérique a décidé l'achat de matériel informatique pour équiper 5 classes en tableau numérique interactif et matériel informatique.

Madame Gressent souhaite équiper les deux dernières classes en tableau numérique.

Le devis transmis par Caux-Formatique en date du 28/10/2024 est d'un montant de 5 321,00 € HT/ 6 385,20 € TTC.

Une subvention État DETR à hauteur de 40 % maximum est possible.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal afin d'équiper 2 classes en écran numérique en 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, Patrice AUVRAY pour lui-même ainsi que pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) décide :

- de signer le devis de Caux-Formatique en date du 28/10/2024 d'un montant de 5 321,00 € HT/6 385,20 € TTC.
- de solliciter une subvention État DETR aussi élevée que possible.

6. Cybersécurité 3 Mairies Délégées : Acquisitions et travaux - Délibération n°46/2024

M. Marc PETIT donne le compte rendu du rendez-vous du 8/10/2024 qui a eu lieu en mairie d'Auffay/Val-de-Scie avec les services de la gendarmerie afin d'établir un diagnostic Cyber Sécurité.

Notre prestataire Caux-Formatique a assisté à ce rendez-vous, ce qui a permis d'apporter des réponses aux questions techniques sur notre installation.

Des travaux et des actions sont à mettre en place avec plus ou moins d'urgence :

Sécuriser la mairie par la pose de double vitrage : en cours d'installation par l'entreprise LESOBRE.

Installer un système d'alarme : le dossier était déjà à l'étude avant le diagnostic de la gendarmerie, qui a également soulevé le besoin de sécuriser les lieux.

La société NEXECUR filiale du Crédit Agricole nous a transmis un devis en date du 26/11/2024 d'un montant de 2 730,25 € HT/3 276,30 € TTC pour l'achat du matériel. Il faut également ajouter l'abonnement pour 34,50 € HT/41,40 € TTC/mois pour la télésurveillance.

Installer une solution anti spam pour les boites mail. Caux-Formatique nous a transmis un devis en date du 08/10/2024 d'un montant de 1 290,00 € HT/1 548,00 € TTC.

Renforcer la sauvegarde des données à Auffay. Caux-Formatique nous a transmis un devis en date du 26/01/2024 d'un montant de 1 042,20 € HT/ 1 250,64 € TTC.

Mettre en place une sauvegarde à Sévis et Cressy qui ne sont pas équipées de solution de sauvegarde jusqu'à aujourd'hui.

Caux-Formatique nous a transmis un devis en date du 12/11/2024 d'un montant de 1 688,00 € HT/2 025,60 € TTC.

L'ensemble de ces dépenses sera transmis au CDG 76 pour l'obtention d'une subvention pour l'acquisition de produits liés à la cybersécurité.

Les Mairies déléguées de Sévis et Cressy peuvent être mises en réseau avec Auffay, le devis de Caux-Formatique a bien baissé par rapport à ce qu'il était au moment de la création de la Commune nouvelle.

Caux-Formatique nous a transmis un devis en date du 22/11/2024 d'un montant de 165,00 € HT/198,00 € TTC.

Prévoir l'acquisition d'armoires sécurisées : État civil, Comptabilité, Gestion de personnel

Sécuriser les archives

Fermer le local du serveur informatique

Souscrire un contrat d'assurance risques cyber sécurité

Se conformer à la réglementation RGPD, la mission a été confiée à la CDC Terroir de Caux.

Aucun document ne doit être jeté dans la poubelle, les agents doivent disposer d'un destructeur de papier type confettis : acquisition à prévoir.

D'autres actions figurent également dans le diagnostic, mais pourront être réalisées dans le temps.

D'autre part, lors de ce rendez-vous il est apparu qu'il y avait besoin de Sécuriser le Wifi de la salle des fêtes et de la salle de tennis couvert.

Les travaux ont été effectués par Caux-Formatique les semaines passées pour un montant de 801,60 € TTC et un abonnement par an de 371,52 € TTC. Ces travaux n'étaient pas éligibles à la subvention après renseignement des pris auprès du CDG 76.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, Patrice AUVRAY pour lui-même ainsi que pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) décide de signer les devis Caux-Formatique reçus à ce jour et demander une subvention aussi élevée que possible auprès du CDG 76.

Le reste des travaux et des acquisitions se feront au fur et à mesure.

7. 51^{ème} Rallye de Dieppe : Vendredi 9 et Samedi 10 Mai 2025 - Délibération n° 47/2024

Monsieur le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, d'un mail de Dieppe Rallye, en date du 02/12/2024, sollicitant l'accord de la Commune pour le passage du 51^{ème} Rallye le Vendredi 9 et le Samedi 10 Mai 2025 en parcours fermé.

La demande porte aussi sur un accord de passage pour le parcours de liaison. Celui-ci fait la jonction entre deux courses à la vitesse normale autorisée.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, Patrice AUVRAY pour lui-même ainsi que pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) décide d'autoriser le passage du Rallye de Dieppe 2025 sur la Commune de Val-de-Scie.

8. Compte rendu Commission Aménagement Travaux Urbanisme Lundi 25 Novembre 2024 à 17 H 30 : M. Michel VANDERPLAETSEN

a) Travaux divers - Délibération n° 48/2024

1) Toiture Maison du Parc à Auffay

M. Michel VANDERPLAETSEN informe le Conseil Municipal que bien que la toiture soit régulièrement entretenue, une réfection s'avère nécessaire.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, Patrice AUVRAY pour lui-même ainsi que pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) :

- Retient le devis de l'entreprise Ternisien en date du 06/11/2024 d'un montant de 29 030,00 € HT/34 836,00 € TTC.
- Sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès des organismes compétents : État, DETR, Département.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2025

2) Toiture bâtiment des Colombophiles à Auffay

M. Michel VANDERPLAETSEN fait part au Conseil Municipal qu'une réfection est nécessaire, car il y a beaucoup d'infiltrations, ce qui pose soucis pour le matériel informatique de l'association.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, Patrice AUVRAY pour lui-même ainsi que pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) :

- Retient le devis de l'entreprise ROBBE en date du 28/11/2024 d'un montant de 7 693,10 € HT/9231,72 € TTC

3) Façade salle des fêtes d'Auffay

M. Michel VANDERPLAETSEN avise le Conseil Municipal que la réfection des bois de la façade arrière s'avère plus couteuse que prévu.

Un devis pour travaux supplémentaires en date du 02/09/2024 d'un montant de 20 542,86 € HT/24 651,46 € TTC a été transmis par l'entreprise Mazire.

D'autre part, M. Michel VANDERPLAETSEN regrette que nous soyons toujours dans l'attente d'un devis de l'entreprise Mazire pour la réparation ou le remplacement du bois de bardage. Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, Patrice AUVRAY pour lui-même ainsi que pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) retient le devis de l'entreprise Mazire en date du 02/09/2024 d'un montant de 20 542,86 € HT/24 651,46 € TTC.

4) Travaux voirie résidence du Champ aux Moines à Auffay

M. Michel VANDERPLAETSEN informe au Conseil Municipal que des devis ont été établis pour la réfection de la patte d'oie ainsi que l'élargissement et le renforcement de la voie montante pour un montant de 23 101,20 € TTC.

Le Conseil Municipal sursoit à la réalisation de ces travaux.

5) Réfection de la statue de la Vierge à l'enfant Collégiale Auffay

M. Michel VANDERPLAETSEN indique au Conseil Municipal qu'une seule statue est présente dans la Collégiale, qu'elle a besoin d'être restaurée.

En 2017, l'association Auffay Art et Culture avait eu le projet d'évaluer le coût des travaux. Un devis avait été établi pour une étude préalable. Le montant s'élevait à environ 1 800 €.

Le résultat de l'étude devait définir avec précision les enjeux d'un éventuel traitement de restauration et le coût final du projet. L'association avait renoncé au projet au vu de la non garantie du résultat.

Le Conseil Municipal sursoit à ces travaux.

b) Défense incendie - Délibération n° 49/2024

M. Michel VANDERPLAETSEN indique que la réserve incendie de Sévis va être posée prochainement par l'entreprise DDTP.

Suite au contrôle des hydrants il s'avère que deux sur Cressy et un sur Auffay n'ont plus de débits suffisants.

Il y a donc lieu de prévoir la pose d'une réserve supplémentaire par rapport au schéma initialement prévu.

A Cressy une réserve incendie serait mise en place sur un terrain mis à disposition par la famille Masurier.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, Patrice AUVRAY pour lui-même ainsi que pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) :

- Retient le devis de l'entreprise DDTP en date du 28/11/2024 d'un montant de 36 630,00 € HT/43 956,00 € TTC.
- Retient le devis de l'entreprise Hydra en date du 29/11/2024 d'un montant de 1 296,63 € HT/1 556,32 € TTC pour la pose du compteur.
- Sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès des organismes compétents : État, DETR, Département.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2025
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir.

Mme Françoise BOUDIN regrette que des réserves à incendie soient mises en place pour rendre des terrains constructibles, alors que des constructions existantes ne sont toujours pas protégées contre l'incendie.

M. Michel VANDERPLAETSEN ajoute que la citerne enterrée dans le parc du Prieuré à Cressy fuit.

Il reste à Cressy 1 réserve à mettre en place Rue de la Dame Blanche sur le terrain du Prieuré, à Sévis une réserve à poser à Bazomesnil et à Auffay une réserve à réparer à la Motte ainsi qu'une à implanter Rue Sauvage.

c) Écoles - Délibération n° 50/2024

1) Sol jeux Ecole Maternelle

M. Michel VANDERPLAETSEN avise le Conseil Municipal qu'il a demandé un devis pour la réfection du sol des jeux de l'école maternelle, car nous avons des problèmes du au percement de trous aux mauvais endroits lors du remplacement des jeux par l'entreprise Manutan.

Le devis reçu de l'entreprise Confort Gom en date du 14/02/2024 s'élève à un montant de 8 575,10 € HT/10 250,12 € TTC.

Depuis la dernière intervention de Manutan pour la réparation des trous, le sol tient, le Conseil Municipal sursoit à ces travaux.

2) Store École Maternelle classe Mme DELESTRE

M. Michel VANDERPLAETSEN indique au Conseil Municipal qu'il convient de remplacer le store usagé de la classe de Mme DELESTRE.

Après explications le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, Patrice AUVRAY pour lui-même ainsi que pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) retient :

- le devis de la société Techni Baie en date du 20/11/2024 d'un montant de 591,93 € HT/710,32 € TTC.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2025.

3) Conclusion Diagnostic Technique Amiante École Maternelle

Un diagnostic Technique Amiante a été réalisé pour l'École Maternelle par l'APAVE le 22/05/2024.

Il en ressort que de l'amiante est présente au niveau des dalles du revêtement de sol de l'ensemble de l'École.

Dans trois classes, la cantine, la bibliothèque et le couloir, le matériau est dégradé.

L'APAVE a été interrogée pour savoir si les dalles existantes pouvaient être recouvertes avec un nouveau sol ou si elles doivent être enlevées avant de poser un nouveau sol sans amiante. Le sol amianté peut être recouvert par un revêtement, mais uniquement par une entreprise habilitée SS4.

En revanche, si le sol amianté reste en place en dessous, chaque percement de sol dans le futur devra être réalisé par une entreprise habilitée SS4.

Dans le cadre d'une dépose avant la pose d'un nouveau sol non amianté, la dépose doit être réalisée par une entreprise de désamiantage SS3.

4) Peinture École Élémentaire classe Mme DESCAMP

M. Michel VANDERPLAETSEN informe au Conseil Municipal que la classe de Mme DESCAMP doit être repeinte.

Après explications, le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, Patrice AUVRAY pour lui-même ainsi que pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) retient le devis du peintre Cyril GROSOEUVRE en date du 21/11/2024 d'un montant de 1 350,00 € HT/1 620,00 € TTC.

- Inscrit les crédits au budget primitif 2025.

d) Dossier Syndicat Départemental d'Énergie 76 - Dossier M 5761-1-1-1 LED Auffay - Délibération n° 51/2024

M. Michel VANDERPLAETSEN expose au Conseil Municipal que ce projet consiste à déposer 58 lanternes existantes pour les remplacer par des LED.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, Patrice AUVRAY pour lui-même ainsi que pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) :

- Retient le projet du SDE 76 en date du 05/09/2024 d'un montant global de 68 880,00 € avec une participation du SDE 76 de 42 493,41 € et de la Commune de 26 386,59 €.
- Inscrit la dépense d'investissement au budget primitif 2025 pour un montant de 26 386,59 €.
- Demande au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier, notamment la convention à venir ultérieurement.

e) Colombariums Cimetière d'Auffay - Délibération n° 52/2024

M. Michel VANDERPLAETSEN fait part au Conseil Municipal qu'il reste peu de places dans le dernier colombarium installé au cimetière et qu'il y a nécessité de disposer de places nouvelles.

Après délibération, le Conseil Municipal (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, Patrice AUVRAY pour lui-même ainsi que pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) :

- Retient le devis de la SARL Pompes Funèbres et Marbrerie Boucher en date du 14/10/2024 pour un montant de 11 250,00 € HT/13 500,00 € TTC pour la pose de 2 colombariums 9 places au cimetière d'Auffay.
- Sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès des organismes compétents : État, DETR, Département.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2025.

f) Remplacement chaudière des locaux du Centre de Loisirs des Jacquemars - Délibération n° 53/2024

M. Michel VANDERPLAETSEN indique au Conseil Municipal que la chaudière fioul des locaux du Centre de Loisirs des Jacquemars arrive en fin de vie, qu'il convient donc de la remplacer.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL pour elle-même ainsi que pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Gérard NOURRICHARD, Patrice AUVRAY pour lui-même ainsi que pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) :

- Retient le devis de l'entreprise Lamenergies en date du 02/12/2024 pour un montant de 46 324,52 € HT/55 589,42 € TTC pour la pose d'une pompe à chaleur.
- Retient le devis de l'entreprise Vallée en date du 21/11/2024 d'un montant de 352,00 € HT/422,40 € TTC pour le pompage, nettoyage et évacuation de la cuve à fioul existante.
- Retient les devis de l'entreprise Elec 2E en date des 30/11/2024 et du 06/12/2024 pour des travaux électriques intérieur et extérieur pour des montants respectifs de 6 817,48 € HT/8 180,98 € TTC et de 927,74 € HT/1 113,29 € TTC.
- Sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès des organismes compétents : État, DETR, Département.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2025.

g) CDC Terroir de Caux Travaux Voirie 2025 Investissement

Par courrier en date du 30/10/2024, la CDC Terroir de Caux nous informe que si des travaux de voirie sont envisagés sur la Commune en 2025, les devis doivent être validés en Conseil Municipal avant le 20/12/2024.

A ce jour, Benoit FOLLAIN n'a pas pu nous transmettre les devis définitifs des projets Rue René Coty et Rue Georges Pompidou à Auffay ainsi que du projet Rue de la Dame Blanche à Cressy, car la CDC Terroir de Caux vient tout juste d'attribuer le marché aux entreprises. Il nous informe qu'il faut ajouter 30 % environ par rapport aux anciens devis.

Le Conseil Municipal n'ayant pas les chiffres définitifs, Monsieur le Maire propose de remettre ce point à l'ordre du jour du Conseil Municipal du jeudi 30/01/2025.

h) Aménagement et création d'un chemin piétons Rue du Bosc, Rue des Pèlerins à Sévis

Le 13/03/2024 les élus ont rencontré Messieurs Jérémy Cordonnier et Didier Malhouitre de la Direction des Routes de Clères.

La Direction des Routes a établi un avant-projet suite au relevé topographique effectué par le cabinet de géomètres Euclid.

Le projet qui comprend l'enfouissement des réseaux, la création de trottoirs et de bordures Rue des Pèlerins et Rue du Bosc s'élève à environ 600 000 €.

Le Conseil Municipal décide de sursoir à ces travaux pour le moment et de reporter le projet sur la prochaine mandature.

i) Information divers dossiers

1) **Stade du Mesnil Sauval**

M. Michel VANDERPLAETSEN indique au Conseil Municipal que des fissures sont apparues dans les murs mais sont sans gravité.

Après visite sur place, M. Michel VANDERPLAETSEN constate le manque d'entretien de l'ensemble du site (tribunes, poubelles, matériels entreposés, vitres brisées...)

La Commune a réalisé de nombreux travaux comme la remise en place des plinthes, des dalles de plafond. Des bancs de tribunes ont été remplacés. Les douches ont été réparées.

La porte des toilettes qui a été réparée il y a quelques mois a déjà subi des dommages, car elle est laissée ouverte par négligence et bat au vent.

M. Michel VANDERPLAETSEN précise que suite à la pose de la réserve à incendie au stade, l'entrée a été élargie et aménagée, de l'enrobé va être posé.

2) Construction d'une maison écologique

Des acquéreurs cherchent une parcelle d'environ 500 m² pour édifier une maison écologique. Il reste un terrain plat qui correspond à cette surface dans le lotissement RJP et actuellement traité en espaces verts.

Le Conseil Municipal tout comme la Commission décident de ne pas vendre ce terrain pour bâtir ce qui masquerait les propriétés voisines et qui ne respecterait plus le projet initial du lotissement.

3) Jeux pour enfants Val-de-Scie

a) Parc Thomas Pesquet Auffay

M. Michel VANDERPLAETSEN indique au Conseil Municipal que les jeux sont contrôlés tous les deux ans par l'APAVE. Des petits travaux et des mises au point sont réalisés par le service technique au fur et à mesure pour respecter les normes.

Les jeux sont donc utilisables en toute sécurité.

b) Sévis

M. Michel VANDERPLAETSEN ajoute que les jeux de Sévis ont été contrôlés par l'APAVE, qu'ils ont été réparés et sécurisés par le Service Technique.

c) Cressy

M. Michel VANDERPLAETSEN informe le Conseil Municipal que les jeux de Cressy vont être contrôlés dans les jours qui viennent par l'APAVE.

Des travaux ont déjà été réalisés.

4) Chemin rural Cressy

M. Michel VANDERPLAETSEN informe le Conseil Municipal qu'une demande de M. et Mme Thomas LETELLIER a été transmise en Mairie pour la mise en enrobé d'une partie du chemin rural qui est un des accès à leur propriété.

Ce chemin est rural et n'est pas classé. De ce fait, l'entretien revient aux utilisateurs. La Commune a déjà fourni de quoi reboucher les trous.

Le ministre de l'Intérieur précise qu'il n'existe pas d'obligation générale et absolue d'entretien des chemins ruraux pour les communes. Leur entretien, contrairement à celui des voies communales, n'est en effet pas inscrit au nombre des dépenses obligatoires de la commune (CGCT, art. L. 2321-2).

Toutefois, dès lors que la commune a effectué des travaux destinés à assurer ou à améliorer la viabilité du chemin rural et a ainsi accepté d'en assumer l'entretien, sa responsabilité peut être mise en cause par les usagers pour défaut d'entretien normal (CE, 20 nov. 1964, n° 573, Ville de Carcassonne).

5) Tennis couvert

M. Michel VANDERPLAETSEN explique au Conseil Municipal que nous avons des difficultés pour retrouver des tôles translucides aux mêmes dimensions que les initiales afin de les remplacer. M. Michel VANDERPLAETSEN va contacter d'autres couvreurs afin de savoir si ce genre de tôles peuvent encore se trouver afin d'éviter de refaire la toiture dans son intégralité.

6) Terrains à bâtir

M. Michel VANDERPLAETSEN rappelle au Conseil Municipal que 2 terrains sont à vendre par la Commune en face du collège. Les terrains sont bornés.

M. Michel VANDERPLAETSEN indique au Conseil Municipal qu'il a établi un projet de 3 nouvelles parcelles à bâtir à proximité du rond-point de la Rue du Chant des Oiseaux.

7) Bâtiments Logement-école et Mairie de Cressy - Délibération n° 54/2024

Monsieur le Maire rappelle que des devis ont été réalisés pour ces deux bâtiments pour les travaux les plus urgents, mais qui ne comptent pas une rénovation complète ni un réaménagement intérieur.

Pour la Mairie actuelle, la toiture et le remplacement des menuiseries qui a déjà été commencé depuis la création de la Commune Nouvelle s'élèvent à la somme de 94 000,00 € TTC.

En ce qui concerne le bâtiment logement-école les travaux les plus urgents, à savoir la toiture, l'étanchéité du mur Ouest, l'assainissement, le coût serait d'environ 65 000,00 € TTC.

En 2019, la Commune Nouvelle a effectué pour 30 000,00 € TTC de travaux et d'achats afin de pouvoir relouer le logement.

Les travaux de toiture, d'électricité, de peinture, de plomberie et la pose de la VMC ont été réalisés par des entreprises locales.

Le service technique a posé des convecteurs neufs, un évier, a remis le tableau électrique aux normes et a installé une isolation dans le grenier.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude a été réalisée par le CAUE mais sans aucun chiffrage des travaux.

Le projet pour la Mairie actuelle consiste en la création de deux logements au rez-de-chaussée en conservant la partie centrale en Mairie et la création de 2 logements à l'étage.

Pour l'immeuble de l'école, le projet consiste à créer un logement et une salle à destination des associations.

Le bâtiment école a été estimé s'il venait à être vendu entre 180 000 € et 250 000 €.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que si la Commune décide de garder les deux bâtiments, seuls des menus travaux pourront être réalisés faute de financement possible.

Monsieur le Maire précise qu'il se sent responsable financièrement et non pas lâche de vendre un bâtiment communal comme il a pu le voir écrit.

Vendre un bâtiment permettrait de rénover la Mairie actuelle intégralement plutôt que de réaliser uniquement les travaux de rénovation les plus urgents.

Monsieur le Maire précise que vendre un bâtiment communal, ce n'est pas abandonner le patrimoine. Un acquéreur privé peut très bien réaliser un aménagement pour conserver le patrimoine.

Il rappelle que les dotations baissent, des subventions sont de plus en plus difficiles à obtenir. La Commune est limitée à 3 projets subventionnables DETR/an et au niveau du Département 2 projets/an pour les bâtiments peuvent être déposés.

Monsieur le Maire indique également que si une salle est créée pour les associations, des mises aux normes accès handicapés et normes incendie et ensuite des contrôles réglementaires devront être réalisés chaque année comme pour tout équipement recevant du public.

En rénovant la Mairie actuelle, une salle à destination des associations pourra être également créée.

Mme Monique LEMERCIER indique au Conseil Municipal qu'elle est contre la vente.

Mme Virginie SOULET demande si le bien est mis en vente, si l'acheteur pourra être choisi.

M. Michel VANDERPLAETSEN répond que le bien pourra être classé à sauvegarder dans le PLUI pour qu'il reste dans son apparence actuelle.

M. Arnaud DUBOIS indique au Conseil Municipal qu'il souhaite que le bâtiment soit gardé au sein du patrimoine communal.

Il précise que si il s'agissait de la vente d'un bien d'Auffay, M. Michel VANDERPLAETSEN, fervent défenseur du patrimoine, réagirai autrement.

M. Michel VANDERPLAETSEN lui répond que dans le passé, Auffay a déjà vendu plusieurs bâtiments afin de réaliser d'autres projets comme par exemple la vente de la Maison de Cidrerie, de la Maison de la Sucrierie, de la Maison de Librairie. Un bâtiment a été également rasé pour en faire un parking.

M. Marc PETIT prend la parole et indique que ce sujet est en cours depuis plusieurs années et qu'il est vrai que le bâtiment école qui n'est plus occupé ni chauffé se dégrade.

Il indique qu'il avait proposé en Conseil Communal de recueillir l'avis des Cressois mais les Adjointes à la majorité en ont décidé autrement.

Aujourd'hui, le choix revient aux Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire précise que la rédaction du courrier aux Cressois a tardé à venir et qu'il faut avancer sur le dossier.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a aussi proposé de sursoir à cette vente et de reporter le projet à plus tard, mais les bâtiments continuent de se dégrader.

Mme Anne GOSSE qui avait rédigé l'ébauche du premier courrier destiné aux Cressois ne l'avait pas retravaillé, car elle ne veut pas user son énergie pour rien.

M. Marc PETIT ajoute que les travaux de rénovation avant la relocation en 2019 ont été réalisés trop rapidement sans diagnostic de professionnels. Il reconnaît qu'il a aussi sa part de responsabilité. Les travaux ont été faits trop rapidement afin de relouer le bien.

Il précise que la Mairie et le bâtiment logement école font partie intégrante du patrimoine de Cressy, que l'aménagement permettrait de décentraliser les activités vers l'extérieur d'Auffay, que la vente représenterait un message fort adressé à la population surtout à l'approche des élections municipales.

M. Marc PETIT précise qu'il n'a aucun souci avec la majorité municipale en place, mais juste un désaccord sur ce point. Il souhaite lever toute ambiguïté.

M. Arnaud DUBOIS précise que Cressy a besoin de garder ses bâtiments, que les associations de Cressy ont besoin de locaux, qu'il est compliqué d'obtenir la salle des fêtes qui est très prise.

Ce serait aussi l'occasion de refaire, comme par le passé, des manifestations, des expositions, des marchés, des concerts...

Il ajoute que si le bâtiment est vendu, les associations n'auront plus rien, qu'il y a lieu de se poser les bonnes questions.

Les associations font vivre Cressy.

Si le bâtiment est vendu, les associations et les Cressois en tireront les conséquences.

Mme Monique LEMERCIER précise que chaque Commune rurale dispose d'une Mairie et d'une école, si on vend cette dernière, il ne restera plus rien.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour ou contre la vente du bâtiment école.

Plus d'un tiers des membres présents demande le vote à bulletin secret.

Il est donc procédé au vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal décide à 17 voix pour et 8 voix contre de procéder à la vente du bâtiment école de Cressy.

A l'annonce des résultats, M. Arnaud DUBOIS quitte la salle du Conseil Municipal à 22 H 15.

9. CDC Terroir de Caux : Procès-verbal Conseil Communautaire du Mardi 26 Septembre 2024

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur ce procès-verbal.

10. Affaires Diverses

a) Date prochain Conseil Municipal :
Jeudi 30 Janvier 2025 à 18 H 30

b) Information assurances

Suite au rendez-vous avec la SMACL Assurance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que si un sinistre survient pour un défaut d'entretien sur un bien ou dans un bâtiment soumis à contrôle réglementaire (exemple jeux extérieur, ou hotte cuisine, etc...,) l'assurance ne répond pas si les contrôles réglementaires ne sont pas effectués et si les prescriptions émises par ces contrôles ne sont pas réalisées.

11. Questions diverses

Monsieur le Maire indique à Mme Monique LEMERCIER qui a transmis une question par mail le 02/12/2024 que celle-ci n'est pas à débattre en séance de Conseil Municipal et qu'elle a été transmise à Messieurs Michel VANDERPLAETSEN et Olivier DELAUNAY qui s'occupent des Travaux et de la Voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 H 20.